



Le président,

Paris, le 31 janvier 2023

Chères consœurs et chers confrères de la CNEI,

J'ai eu copie d'un courrier du président de l'EEFIC où celui-ci a cru devoir faire un démenti d'une lettre émanant du président de la CNEI, qui parlait, comme il se doit, au nom de son organisation et non de l'EEFIC. Il est toujours possible d'effectuer un démenti de ses propres propos quand ils ne correspondent pas à la réalité, mais dans l'espèce, le président de la CNEI ne tenait que des propos émanant de lui-même et non de l'EEFIC, propositions ouvertes et constructives pour donner suite à une discussion plus que légitime en ce moment et rien d'autre. Libre aux parties d'accepter ou de refuser. Le démenti ne me paraît pas le qualificatif des plus adapté dans ce cadre, mais au-delà de cette position sectaire et dans la mesure où des jugements inexacts, voir irrespectueux ont été portés à l'encontre de la CEIF et des membres qui la représentent, un droit de réponse s'impose. Il est à préciser que ce droit de réponse fait suite à un accord total des 10 membres du bureau de la CEIF, qui ont pris connaissance des courriers du président de l'EEFIC.

A titre liminaire, notre Chambre Nationale ne compte pas 600 membres mais un peu plus de 650. Le nombre de confrères CEIF Cour d'appel et Cour de cassation est probablement supérieur aux effectifs totaux de certaines autres organisations. La CEIF est l'organisation française qui certifie le plus REV et TRV.

De quel droit peut-on préjuger, voir dénigrer des confrères au motif qu'ils seraient issus de la transaction immobilière, et ceux, dans l'irrespect complet de la déontologie édictée par la Charte de l'Expertise en Evaluation Immobilière. Comment se permettre d'écrire de telles choses et sortir des chiffres sans aucun fondement. La CEIF est membre fondateur de la Charte de l'Expertise en Évaluation Immobilière et si l'on évoque la notion de valeurs, les nôtres sont celles de cette Charte et de la reconnaissance de notre profession d'évaluateur immobilier, qu'elle soit exercée à titre amiable ou judiciaire.

Comment se targuer de « veiller à se distinguer » en étant rétif à l'accueil « d'agent immobilier » alors même qu'il en existe au sein de l'EEFIC ! Un agent immobilier qui répond aux prérequis de la charte et qui se forme régulièrement à l'évaluation immobilière en respectant l'éthique et la déontologie est-il à exclure ? Et donc son organisation en suivant ? A tout faire, peut-être faut-il exclure également du comité de la charte le SNPI, l'UNIS, la CEIF, voir même le CSN...

Un peu de raison, ceci n'est pas respectueux et totalement hors sol de la réalité du marché où d'autres acteurs que nous connaissons tous, bien loin de nos valeurs, eux, viennent impacter notre profession.

Depuis le début de mon mandat, voilà bientôt cinq ans, de nombreux échanges ont eu lieu avec la CNEI et un bureau commun CNEI CEIF a validé le principe d'un regroupement. Avec le changement de présidence à la CNEI et grâce à une analyse commune, c'est tout naturellement qu'il a été évident que le rapprochement des trois organisations, plutôt que deux, serait une avancée encore plus constructive à tous les niveaux pour les experts indépendants que nous sommes. Tel est le message de la lettre du président de la CNEI que je partage pleinement. Si le président de l'EEFIC n'adhère pas à cette hypothèse, libre à lui, mais je déplore de tels propos, tant sur ses pronostics empreints de division et de dédain que sur sa terminologie à géométrie variable où il est question au début de fédération pour finir en fusion, qui est tout sauf une fédération.

Notre Chambre, elle, œuvre et œuvrera toujours pour rassembler plutôt que de diviser, il n'est pas question de « fondre » qui que ce soit ou quoi que ce soit, mais de travailler ensemble dans le même sens en partageant des objectifs communs.

Les défis qui attendent notre profession pour les prochaines années, voir les prochains mois, ne consistent pas à refaire ce qui existe ou dupliquer les mêmes formations des organisations respectives à une semaine d'écart, non, tout ceci est dépassé sans parler des changements post-covid.

Notre profession doit passer à une étape supérieure, une étape où il faut faire savoir ce que nous faisons, comment nous le faisons et avec des outils et une data que nous devons maîtriser en la faisant évoluer en interne, sans dépendre d'abonnement extérieur avec toutes les dérives et dangers que cela entraîne.

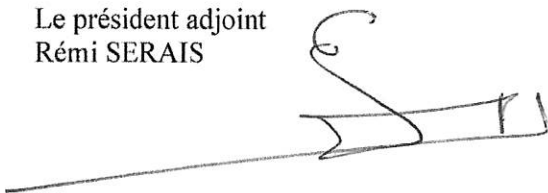
Toutes ces évolutions nécessitent de gros investissements financiers avec des charges de fonctionnement et des permanents afin de garantir un travail au quotidien, que ce soit pour le suivi des décisions prises, ou dans les dossiers avec les OPCO pour le remboursement de formations de qualité.

Notre Chambre est certifiée Qualiopi, elle est le premier contributeur TEGOVA avec le REV et TRV pour les organisations françaises. Cette seule mutualisation pour délivrer ces certifications redondantes permettrait d'autres actions. Les développements de notre DVI (données de valeurs immobilières) sont reconnus unanimement et une nouvelle version est en préparation. La notion de taille critique est essentielle à prendre en compte face à tous ces enjeux qui sont déjà là, ne nous y trompons pas.

Différents collègues se structurent au sein de notre Chambre indépendante pour renforcer tous ces outils par spécialités, il existe de la place pour tous les confrères qui veulent s'investir dans cette reconnaissance de la profession avec des moyens alloués à cet effet. Comme je l'ai déjà fait lors de la dernière assemblée générale de la CNEI, je reste disponible pour répondre à toutes questions et vous confirme toute la bienveillance de notre bureau et conseil d'administration pour une construction commune dans la confraternité.

Et comme il est encore possible de présenter nos vœux, je vous souhaite une bonne année 2023 ainsi qu'à tous vos proches.

Le président adjoint  
Rémi SERAIS



Le président  
Denis PELOUSE

